



GDT Direction et fonctionnement de l'école

Jeudi 23 juin 2011



En ouverture de séance, le SNUipp a demandé à M. Coppin, IEN animateur du groupe de travail, de relayer auprès de M. l'Inspecteur d'Académie deux questions qui, pour nous, pointent des **dysfonctionnements dans la mise en œuvre local du paritarisme** :

+ Circulaire temps scolaire et responsabilités des directeurs/trices

Les engagements pris lors de la première séance de travail du groupe de travail et confirmés par M. l'Inspecteur d'Académie lui-même lors de l'audience qu'il nous a accordée le 19 mai n'ont pas été tenus. Il était en effet prévu que nous disposions d'un projet de circulaire sur « temps scolaire et responsabilités » avant la séance. Or, non seulement nous n'avons reçu aucun document mais le matin il nous a été annoncé que la circulaire prendrait la forme d'une simple note aux directeurs tandis que l'après-midi il nous a été confirmé qu'il n'y avait pas non plus de note. Bref, sur un dossier sensible qui préoccupe les collègues au quotidien et sur lequel il nous paraissait simple d'obtenir des avancées réelles, tout reste à faire... Le SNUipp-FSU interpellera M. l'Inspecteur d'Académie à la fois sur le fond et sur la forme de cette affaire dont l'issue conditionne en grande partie la crédibilité du groupe de travail sur la direction et le fonctionnement de l'école.

+ Aides administratives

Concernant les 44 « nouveaux » contrats d'aide administratives (très loin, rappelons-le de compenser les 207 suppressions de postes prononcées en octobre 2010), nous avons obtenu de M. l'Inspecteur d'Académie lors de la dernière CAPD le principe de fonctionnement suivant : envoi aux représentants du personnel d'un document de travail portant mention des critères retenus pour l'attribution des postes et liste des écoles éligibles et délai accordé pour formuler des observations. Il s'agit pour nous de veiller en toute transparence à l'équité départementale dans l'attribution des moyens et au respect des droits des écoles correspondant aux critères annoncés. Or, des écoles ont d'ors et déjà été destinataires de la « réouverture » de leur poste d'EVS/aide administrative, sans que la procédure paritaire annoncée n'ait été respectée.

Deux avancées ont été annoncées par M. Coppin. Leur portée est certes limitée car elles ne concernent pas l'ensemble des directeurs/trices mais, en ces temps de vache maigre, elles n'en demeurent pas moins appréciables.

- Les collègues nouvellement nommés (sauf les intérim assurés en 2010/2011) recevront une **formation** d'une journée (8 ou 9 septembre) au fonctionnement de Base Elèves. Ce n'est sans doute pas le besoin le plus urgent pour les collègues mais cela pourrait rendre service à la prise de fonction pour certain-e-s. Bilan à suivre en septembre...
- Aux directeurs exerçant en éducation prioritaire, l'attribution d'une dotation mensuelle de 3 HSE au titre de l'organisation de **l'accompagnement éducatif** est confirmée.

Concernant les besoins en **formation**, nous avons réaffirmé notre opposition à un fonctionnement perlé sur le temps de décharge. Nous avons au contraire revendiqué à nouveau une formation véritable et de qualité, inscrite au PAF avec moyens de remplacement mobilisés en conséquence.

Dans un premier temps, l'inscription au PAF d'au moins un stage d'une semaine nous paraîtrait une première avancée. Pour l'instant, on est loin du compte...

Nous avons également présenté à nouveau l'idée qu'une partie des 18 h d'animation pédagogique soit consacrée à une formation continue spécifique des directeurs/trices. Nous avons précisé que ces temps de formation devraient se faire au sein d'un cadre départemental, pour ne pas que les séances d'animation pédagogique soient des déclinaisons de réunions de directeurs/trices où les IEN y exposent leur projet de circonscription. Pour l'instant, rien de concret de ce côté-là non plus.

Il nous a été confirmé que le **site web de la direction d'école**, apparaissant pourtant en page d'accueil du site de l'Inspection Académique, n'avait pas encore d'existence officielle. Il devrait plutôt prendre la forme d'un site d'aide à la direction où seront proposés, entre autres, une sélection de textes officiels et le déroulé du stage de formation initiale 2010/2011. Le forum sera supprimé, faute de pouvoir en assurer la modération. Une FAQ (ou un espace interactif) pourrait être intégrée. Aucun calendrier officiel n'est pour l'instant arrêté pour l'annonce officielle de la mise en fonctionnement « réelle » de ce site.

Aucune avancée sur la **planification annuelle des tâches** dont le recensement n'a toujours pas été mené à bien. Nous avons rappelé notre exigence de délais de réponse supérieurs ou égal à deux semaines et demandé que soient pris en compte dans ce délai des retards souvent pris lors du cheminement interne aux services de l'IA, avant diffusion aux écoles.

Enfin, concernant la problématique urgente du **tuilage**, là encore, seules les organisations syndicales ont été forcées de proposition en revenant à la charge sur des propositions pourtant acceptées dans leur principe dès la première séance de janvier. Rappelons-en le détail : deux autorisations d'absence d'une journée, à la discrétion des collègues pour permettre les rencontres entre directeur/trice partant-e et collègue nouvellement nommé-e. Après relance, nous avons enfin obtenu lundi 20/06 en fin de journée confirmation de cette mesure pour la période du 20/06 au 01/07. Mieux vaut tard que jamais ? A l'heure où nous écrivons ce compte rendu, il semble que les IEN n'aient pas encore été destinataires des conditions de mise en œuvre du tuilage. Etant donné l'urgence et les délais contraints, le SNUipp-FSU propose aux collègues d'anticiper l'annonce officielle en soumettant dès aujourd'hui des demandes d'autorisation à leur IEN. Nous invitons les collègues confrontés à des difficultés dans leur circonscription à nous les faire connaître au plus vite. Nous interviendrons pour que le tuilage puisse en mettre en place partout où il est nécessaire et souhaité par les collègues.

En conclusion, enfin quelques avancées réelles mais dans un contexte général de sur-place et de déjà-vu.

Le SNUipp-FSU demandera à M. l'Inspecteur d'Académie, lors de la CAPD du 28 juin, de se donner les moyens de concrétiser enfin ce qui ne dépasse pas pour l'instant le stade de bonnes intentions dont les directeurs/trices ne peuvent se contenter.